



## Les politiques de conciliation famille-travail et l'égalité

Réflexions sur le concept d'autonomie

*Policies of Conciliation Family-Work and Equality. Reflections on the Concept of  
Autonomy*

**Caroline Henchoz**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rsa/739>

DOI : 10.4000/rsa.739

ISSN : 2033-7485

### Éditeur

Unité d'anthropologie et de sociologie de l'Université catholique de Louvain

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2011

Pagination : 173-187

ISBN : 978-2-930207-61-2

ISSN : 1782-1592

### Référence électronique

Caroline Henchoz, « Les politiques de conciliation famille-travail et l'égalité », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 42-2 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2011, consulté le 03 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/rsa/739> ; DOI : 10.4000/rsa.739

---



Les contenus de la revue *Recherches sociologiques et anthropologiques* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

# Les politiques de conciliation famille-travail et l'égalité

## Réflexions sur le concept d'autonomie

Caroline Henchoz \*

Les mesures politiques de conciliation famille-travail visant à encourager les familles à deux pourvoyeurs économiques sont généralement perçues comme un pas décisif vers l'égalité entre hommes et femmes. On considère en effet que l'autonomie économique des femmes est un prérequis à l'égalité entre les sexes. Cet article discute de deux postulats au cœur de ces politiques : celui de l'accès à l'autonomie par le revenu et celui du lien de causalité entre la possession de ressources financières et l'autonomie économique individuelle. Si bénéficier d'un revenu est une condition nécessaire à l'accès à l'autonomie, nous montrons que ce n'est pas une condition suffisante. Il est central de concevoir l'autonomie individuelle dans une perspective androgyne de manière à intégrer la réalité et les responsabilités économiques et sociales des femmes.

### I. Introduction

Les mesures politiques de conciliation famille-travail visant à encourager les familles à deux pourvoyeurs économiques sont généralement considérées par le public et les universitaires (Crompton, 2006 ; Crompton/Lyonette, 2006 ; Fraser, 1994 ; Lewis/Campbell/Huerta, 2008 ; Lewis/Kijn/Martin/Ostner, 2008 ; Sainsbury, 2000) comme un pas décisif vers l'égalité entre hommes et femmes. Quels que soient les pays occidentaux considérés, l'accès au travail rémunéré<sup>1</sup> est perçu comme la clé de l'autonomie individuelle, dimension centrale de l'égalité. «L'égalité passe par l'autonomie économique des femmes» titre en 2008 le *Mémoire du Conseil du statut de la femme sur le bilan de l'application de la Loi sur l'équité salariale au Québec*<sup>2</sup>. Différents ateliers de formation sur l'autonomie économique des femmes sont alors mis sur pied par la fédération des femmes du Québec<sup>3</sup>. Dans ce cadre, l'autonomie économique y est définie comme...

la possibilité pour les femmes d'avoir accès, au cours de l'ensemble des cycles de leur vie, aux moyens et ressources économiques (emploi, services et revenu suffisant) pour répondre à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des

---

\* Chargée de recherche et d'enseignement, Université de Fribourg, département des sciences sociales, domaine Sciences des sociétés, des cultures et des religions, caroline.henchoz@unifr.ch.

<sup>1</sup> Afin de simplifier la démonstration, nous ne traiterons pas du partage du travail non rémunéré, condition inhérente à un accès égalitaire au travail rémunéré.

<sup>2</sup> <http://cdeacf.ca/actualite/2008/02/19/legalite-entre-sexes-passe-lautonomie-economique-femmes>, consulté le 22.12.2011.

<sup>3</sup> <http://www.ffq.qc.ca/2011/04/lautonomie-economique-des-femmes-trousse-de-formation/>, consulté le 22.12.2011

personnes dont elles ont la charge, et la possibilité de faire des choix économiques et d'influencer les structures économiques de nos sociétés<sup>4</sup>.

Cette appréhension de l'autonomie individuelle postule un lien de causalité entre revenu et autonomie économique<sup>5</sup>. Or nos recherches sur différentes générations de Suisses francophones et des familles de régions aussi diverses que la Suisse romande et le Québec montrent que cette causalité n'est pas si évidente. Nos aînées, bénéficiant de petits revenus, peuvent avoir plus d'argent personnel à disposition que des femmes de la jeune génération qui pourtant ont un salaire conséquent (Henchoz, 2011a). Les québécoises dont l'engagement professionnel est soutenu par une politique de conciliation famille-travail particulièrement active ont parfois moins d'argent à disposition pour leurs loisirs ou leur épargne personnelle que des suissesses qui, en raison d'une politique familiale peu interventionniste, doivent diminuer leur taux d'activité professionnelle pour concilier famille et travail.

Il semble qu'entre l'accès à un revenu personnel et le fait d'en bénéficier personnellement, il existe un certain nombre de "barrières invisibles" qu'il semble pertinent de dévoiler. Cette quête nous amènera à discuter de deux présupposés au fondement du postulat de l'accès à l'autonomie par le revenu. Premièrement, l'idée que l'accès à l'autonomie passe essentiellement par l'accès à un revenu. Avoir une activité rémunérée permettrait d'augmenter sa liberté d'action et de choix. Ne dit-on pas métaphoriquement "gagner sa vie" ? Deuxièmement, ce postulat présuppose un lien de causalité entre accès à un revenu et accès à l'autonomie économique individuelle. En d'autres termes, si ce lien de causalité se vérifie, un individu qui bénéficie d'un salaire peut l'utiliser pour augmenter son niveau de vie et faire des choix de consommation qui lui sont profitables. Cela implique que cet individu n'a personne à charge ou alors que les pourvoyeurs de la famille se répartissent équitablement les dépenses familiales de manière à ne pas péjorer un des pourvoyeurs dans son accès à l'autonomie financière individuelle. Nous discuterons de ce deuxième point en deux temps. D'une part, nous aborderons le présupposé de la solidarité comme mode de distribution des dépenses privilégié au sein de la famille. D'autre part, nous examinerons la manière dont les pourvoyeurs se répartissent les charges de famille.

Nous verrons que si, du point de vue des acteurs et des actrices concernés, l'accès à un revenu est une condition nécessaire à l'accès à l'autonomie, ce n'est pas une condition suffisante. L'accès aux capacités<sup>6</sup> et au libre-choix individuel ne dépend pas seulement des aptitudes individuelles à avoir une activité rémunérée, mais également des liens de dépendance qui unissent les individus les uns aux autres. Or le nouveau modèle familial des deux pourvoyeurs de revenus promulgué par les législations sociales de nombreux pays (Lewis, 2001) est un modèle individualiste qui postule que le pourvoyeur est égoïste et isolé. Il jouit d'un revenu individuel dont il bénéficie personnellement sans que cela ne soit altéré par ses responsabilités familiales. Comme nous allons le démontrer, cette conception est aussi simplificatrice et fallacieuse que le modèle traditionnel du pourvoyeur masculin des revenus qui présuppose quant à lui un pourvoyeur altruiste qui répartit équitablement son revenu entre les membres de la famille. Dans le cadre des couples à double salaire, nous verrons que le postulat de

<sup>4</sup> *Confer.* l'argumentaire de la *Campagne pour l'autonomie économique des femmes 2007-2008 (2008)*, par la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes sur <http://www.ffq.qc.ca/2010/08/marche-mondiale-des-femmes-outils-deducation-sur-la/>, consulté le 22.12.2011.

<sup>5</sup> Dans l'article, nous considérons l'autonomie dans son acception commune, soit comme la faculté de se déterminer par soi-même, de choisir et d'agir librement, de manière indépendante. L'autonomie économique en est une dimension qui a été définie en introduction.

<sup>6</sup> On retrouve ici la notion de "capabilités" ou "capacités" selon les traductions de Sen qui, plus que les ressources et les biens individuels, met en avant la capacité qu'a chacun de convertir ses ressources dans des actions et la liberté de les réaliser (SEN A., 2000). Ce concept permet de considérer les contraintes différentes que rencontrent les hommes et les femmes (ROBEYNS I., 2007, p.48).

l'accès à l'autonomie économique individuelle par le revenu s'avère plus pertinent pour les hommes que pour les femmes. En ce sens, des politiques visant l'égalité devraient, d'une part, concevoir l'autonomie individuelle dans une "perspective androgyne" de manière à intégrer la réalité et les responsabilités des femmes et, d'autre part, agir directement sur les relations de dépendance, et notamment de dépendance économique, qui affectent différemment les hommes et les femmes.

## II. Méthodologie et recherches

Cet article se fonde sur plusieurs recherches<sup>7</sup> qui ont permis de récolter plus d'une centaine d'entretiens individuels et collectifs auprès d'une septantaine de couples<sup>8</sup> de Suisse romande de trois générations et auprès de quinze couples québécois de la région de Montréal âgés de 25 à 45 ans. Afin de faciliter la comparaison, les couples québécois partagent le même profil que les couples suisses de la jeune génération. Ils ont des enfants dépendants économiquement et ont adopté la même répartition du temps de travail rémunéré : l'homme exerce une activité professionnelle à plein temps et la femme à temps partiel. Bien que globalement le taux d'activité des femmes est à peu près similaire en Suisse et au Québec<sup>9</sup>, la configuration que nous décrivons ici est davantage privilégiée par les couples suisses avec enfants. En Suisse, presque 60% des femmes professionnellement actives exercent un emploi à temps partiel, contre 25% au Québec (Institut de la statistique du Québec, 2009 ; Branger, 2008).

La prédilection des femmes suisses pour le temps partiel s'explique par différents éléments contextuels comme une politique familiale libérale et non interventionniste qui laisse aux individus la gestion de la conciliation famille-travail, des congés de maternité de courte durée, des services de garde insuffisants et coûteux, des horaires scolaires difficilement compatibles avec une double activité professionnelle à plein temps ou encore peu de structures d'accueil extrascolaires. Au Québec au contraire, la politique familiale interventionniste<sup>10</sup> favorise l'insertion professionnelle des parents, notamment grâce à des services de garde à bas prix et des structures extrascolaires. Le long congé parental octroyé explique aussi pourquoi les hommes et les femmes n'ont pas besoin de se retirer du marché du travail ou de diminuer leur implication professionnelle pour concilier famille et emploi.

Lors de notre rencontre, les Suissesses interrogées fournissaient le quart du revenu total du ménage contre 40% pour les Québécoises<sup>11</sup>. Cela s'explique notamment par

---

<sup>7</sup> Trois recherches financées par le fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) sont à la base de ces données : ma thèse de doctorat qui retraçait, par le biais d'entretiens individuels et collectifs, l'histoire amoureuse et financière d'une vingtaine de couples (HENCHOZ C., 2008a) ; une recherche sur l'organisation économique de trois générations de familles de Suisse romande menée en 2007-2009 (requérante : Prof. F. Poglià Miletì) ; et une recherche comparative visant à mieux comprendre l'impact des politiques familiales sur la gestion du temps et de l'argent de familles suisses et québécoises menée en tant que chercheuse avancée FNS invitée à l'INRS University de Montréal en 2009-2011.

<sup>8</sup> Il s'agit de 56 entretiens individuels et collectifs menés en 2005 dans le cadre de ma thèse de doctorat auprès de 19 couples d'hommes et de femmes de 30 à 45 ans ainsi que d'une vingtaine d'entretiens menés en 2007-2008 auprès de femmes et d'hommes âgées de 45 à 65 ans et d'un nombre d'entretiens identiques auprès de femmes et d'hommes de plus de 65 ans. Afin d'obtenir des informations qui puissent être comparables, les critères de sélection de la population interrogée en 2005 et en 2007-2008 sont semblables.

<sup>9</sup> Environ 61-62% pour les femmes de 15 ans à 64 ans en 2008 en Suisse et au Québec (BRANGER K., 2008 ; DALLAIRE L. *et al.*, 2011).

<sup>10</sup> A titre illustratif, la Suisse y consacre 0,2% de son PIB (ADEMA W., THÉVENON O., 2004 ; STEFFEN I., 2007) contre 3,2% pour le Québec (2% en moyenne en Europe) (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2009).

<sup>11</sup> En moyenne, les femmes fournissent 35% des revenus dans les ménages à deux personnes en Suisse en 2004 (et 26,8% des revenus pour l'ensemble des ménages) (OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE,

un plus gros temps partiel au Québec. Cependant, les revenus totaux de l'ensemble des ménages interrogés peuvent être considérés comme moyens car ils sont proches du revenu moyen "national". Il s'agit de ménages qui disposent d'un montant supérieur aux besoins de base, mais suffisamment limité pour nécessiter de fixer des priorités dans les dépenses.

Les entretiens semi-directifs de type compréhensif visaient à comprendre l'organisation financière des ménages et la manière dont elle s'est mise sur pied au fil des étapes de la vie familiale en invitant les personnes interrogées à la réflexion et à la discussion. Les méthodes qualitatives sont en effet les plus à même de mettre en évidence les dimensions culturelles de pratiques qui relèvent de la sphère privée. L'interaction constante entre théories, données statistiques et données empiriques a été mobilisée durant toutes les étapes des recherches, de la formulation de la question de recherche aux analyses et interprétations des données (Glaser/Strauss, 1967). Si ce procédé maximise la richesse des données récoltées, il ne prétend pas à la représentativité. Il a cependant l'avantage d'offrir des pistes d'interprétation fondées sur l'expérience de la population étudiée.

Cet article propose une réflexion sur une dimension qui est apparue au cours de nos recherches : la question de l'autonomie financière. Il propose également une nouvelle conception de l'autonomie qui, à notre sens, serait plus proche de la réalité vécue par les hommes et les femmes que nous avons rencontrés.

### III. Le postulat de l'accès à l'autonomie par le revenu

L'accès à un emploi est largement reconnu comme un indicateur d'autonomie<sup>12</sup>. Dans la sphère publique comme dans la sphère privée, l'argent se traduit en autonomie matérielle et symbolique. Plus on a d'argent et plus on est en mesure de consommer de manière à satisfaire ses besoins et ses envies. L'argent donne également de la reconnaissance car, dans nos sociétés modernes, il semble universellement reconnu comme la meilleure mesure de la valeur individuelle (Veblen, 1979 ; Weber, 1967). L'argent donne ainsi de la légitimité et de la puissance dans les négociations interpersonnelles, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée (Brines, 1993 :307). Dans les familles occidentales par exemple, les prises de décisions, la gestion et l'accès aux ressources monétaires et à la consommation sont plus égalitaires quand les conjointes sont professionnellement actives (Vogler, 1998 ; Yodanis/Lauer, 2007).

Ces premiers résultats laissent supposer que le temps rémunéré est quelque chose que les individus devraient rechercher. Pourtant, plusieurs indicateurs révèlent que ce n'est pas autant le cas que ce à quoi on pourrait légitimement s'attendre. Ainsi, dans les pays de l'Europe de l'Ouest (exceptés les pays nordiques), on n'observe pas de convergence évidente vers un modèle familial comptant deux travailleurs à plein temps (Lewis/Campbell/Huerta, 2008). Au contraire, avec des variations différentes selon les pays de l'OCDE, environ 60% des personnes actives souhaiteraient diminuer leur implication professionnelle (OCDE, 2009). Dans l'Union européenne, les pères désirent travailler moins et les mères souhaitent bénéficier d'un choix varié de taux d'activité professionnelle de manière à gérer leur vie de famille selon l'évolution de ses besoins (Lewis/Campbell/Huerta, 2008 :33).

Comment expliquer ces résultats ? Il est évident qu'un certain nombre de facteurs structurels contraignent les choix et les préférences individuelles (Crompton, 2006 ; Crompton/Lyonette, 2006 ; Haas *et al.*, 2006 ; McRae, 2003). Les hommes et les femmes s'adaptent à la structure des possibilités et des contraintes dans laquelle ils

---

2008). Au Canada, en 2003, les femmes assurent 34% du revenu total des familles à deux pourvoyeurs (STATISTIQUE CANADA, 2005, p.150).

<sup>12</sup> Par l'OCDE, par exemple : [http://www.oecd.org/document/56/0,3343,fr\\_2649\\_34637\\_31857720\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/56/0,3343,fr_2649_34637_31857720_1_1_1,00.html), consulté le 22.12.2011.

vivent, par exemple, la structure du marché de l'emploi ou de l'offre de garde des enfants<sup>13</sup>. D'autres recherches (Finch/Mason, 1993) ont mis en évidence le rôle des normes et des valeurs dans les choix professionnels. Des valeurs traditionnelles conduisent, par exemple, les femmes à privilégier leur rôle de pourvoyeuses de soins au détriment de leur carrière professionnelle. Si ces facteurs ne sont pas négligeables, ils semblent insuffisants pour expliquer pourquoi les Européennes et les Européens ne souhaitent pas adhérer davantage au slogan politique à la mode du "travailler plus pour gagner plus" et accéder ainsi à plus d'autonomie.

Notre recherche sur l'organisation financière de trois générations de familles suisses apporte quelques éléments de réponses. L'autonomie économique n'est pas la seule forme d'autonomie valorisée par les individus. Certaines femmes interrogées préféreraient se consacrer à des tâches non rémunérées (comme des œuvres caritatives, élever leurs enfants, avoir des loisirs, suivre une formation) plutôt que de gagner plus d'argent. En ce sens, elles valorisaient moins l'indépendance économique que la liberté d'organiser leur temps selon leurs envies et leurs besoins. Autrement dit, ces femmes concevaient leur indépendance moins en termes financiers qu'en termes organisationnels. Elles n'étaient pas prêtes à troquer cette forme d'autonomie rattachée à la gestion de leur temps, qu'elles appréciaient, pour plus d'indépendance économique.

Comme le soulignent les données de l'OCDE mentionnées précédemment, ce constat ne semble pas être spécifique aux femmes interrogées. Selon l'étude européenne de Lewis, Campbell et Huerta (2008), les hommes et les femmes recherchent des temps non contraints qu'ils sont libres d'organiser et d'occuper comme ils le souhaitent<sup>14</sup>. La hausse notable des emplois à temps partiel (OCDE, 2005), le déclin du nombre d'heures travaillées depuis 1970 (OCDE, 2009 :24) ou la corrélation positive entre le temps non professionnel et la satisfaction à l'égard de l'existence dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2009 :40-41) en sont d'autres indicateurs.

### **A. Pour une définition androgyne de l'autonomie**

Il semble dès lors que le présupposé de l'accès à l'autonomie par le revenu relève d'une conception partielle de l'autonomie qui en souligne uniquement la dimension matérielle ou économique. C'est également une forme d'autonomie que l'on peut qualifier de masculine. Indépendamment des contextes historiques ou culturels et de leur situation familiale, les hommes connaissent généralement une insertion professionnelle plus continue que les femmes. L'autre dimension de l'autonomie valorisée aujourd'hui, l'autonomie dans l'organisation de son emploi du temps, peut quant à elle être considérée comme traditionnellement plus féminine. En effet, depuis la révolution industrielle, les femmes ont un emploi du temps moins contraint par les exigences du marché du travail que celui des hommes. Leur temps non professionnel est certes occupé par leurs responsabilités domestiques et familiales, mais elles sont relativement libres de l'organiser comme elles le souhaitent. Cette dimension de l'autonomie, qui se rattache au pouvoir sur l'organisation du temps, est pourtant rarement prise en compte car on met généralement l'accent sur la conception masculine de l'autonomie dont la principale dimension est l'accès aux ressources économiques.

L'adoption de cette conception masculine a pourtant des conséquences et des implications négatives. Elle ignore la part d'autonomie aux mains des femmes et la forme de pouvoir qu'elles détiennent (même les femmes dépendantes économiquement). En identifiant les femmes à la dépendance et les hommes à l'autonomie, cette

<sup>13</sup> HENAU J. *et al.*, 2006.

<sup>14</sup> Cette préférence se retrouve également au niveau professionnel. En 2005, plus de 60% des travailleurs de l'OCDE affirmaient que la flexibilité du temps de travail est une qualité importante de l'emploi (OCDE, 2009).

conception cache la dépendance des hommes face à un emploi du temps contraint par les exigences du marché du travail et face aux contributions fournies par les femmes. Elle contribue à instaurer l'autonomie masculine comme modèle, encourageant ainsi les femmes et les hommes à s'y conformer. Enfin, en ne reconnaissant pas la dimension féminine de l'autonomie, elle conduit à renforcer les conflits intimes de ceux qui souhaiteraient opter pour un autre modèle que le modèle dominant.

En ce sens, il paraît nécessaire d'adopter une définition androgyne de l'autonomie<sup>15</sup> de manière à intégrer dans les réflexions sur la conciliation famille-travail, la double dimension de l'autonomie : matérielle et organisationnelle<sup>16</sup>. Cette conception permet de nuancer la centralité du travail rémunéré dans l'accès à l'autonomie. En remettant en question l'association femmes/sphère privée/reproduction/dépendance et hommes/sphère publique/production/autonomie, elle souligne l'intérêt du travail non rémunéré. On comprend ainsi mieux pourquoi certains hommes sont prêts à perdre une partie de leur autonomie financière au profit de plus de temps libre ou pourquoi certaines femmes résistent à une meilleure répartition du temps rémunéré. Non pas qu'elles se complaisent dans leur dépendance, mais parce qu'elles préservent une facette de leur autonomie qu'elles estiment centrale.

Adopter une définition pluridimensionnelle et androgyne permet de concevoir toutes les facettes rattachées au contrôle de l'existence. La manière dont les individus concilient famille et travail semble en effet davantage tendre vers la recherche d'un équilibre entre les différentes dimensions de l'autonomie que vers la seule valorisation de sa dimension matérielle.

#### **IV. Le postulat du lien de causalité entre accès à un revenu et autonomie économique**

Laissons temporairement de côté l'autonomie organisationnelle pour examiner le lien présumé de causalité entre accès à un revenu et autonomie économique. Il présume que les ressources monétaires en possession de l'individu vont être investies dans l'amélioration de son propre niveau de vie et de son autonomie personnelle. Il est donc implicite que l'individu est libre de pouvoir utiliser son revenu comme il l'entend, en toute indépendance, et que chacun a le même accès à cette liberté. Cela revient à réintroduire le modèle de l'individu sans liens familiaux que l'on retrouve dans de nombreuses politiques publiques (Lewis/Kijn/Martin/Ostner, 2008 :278). Un modèle plus facile à concevoir, mais qui ne correspond pas à la réalité. En effet, bien que le revenu des hommes et des femmes soit personnel, il sert à assurer le bien-être de personnes qui dépendent d'eux, notamment les enfants. Ainsi, dans le modèle traditionnel du pourvoyeur unique du revenu, l'homme ne bénéficie pas nécessairement d'un niveau de vie plus élevé que sa compagne, car une bonne partie de son revenu passe dans le budget du ménage. De même, l'observation de nos trois générations montre que les femmes de la jeune génération avec de bons revenus ne bénéficient pas forcément de plus d'argent personnel (c'est-à-dire dont elles sont libres de faire usage selon leurs souhaits) que des femmes des générations précédentes sans revenu propre (Henchoz, 2011a).

##### **A. La solidarité comme mode de distribution des revenus ou de répartition des dépenses au sein de la famille**

Le modèle traditionnel présume que le salaire de l'homme pourvoyeur unique est un salaire familial qui est redistribué au sein du foyer par le biais de la solidarité

<sup>15</sup> La discussion de Cancian sur la conception féminine, masculine et androgyne de l'amour nous a servi d'inspiration (CANCIAN F., 1986).

<sup>16</sup> Pascall et Lewis mentionnent également le contrôle et l'autonomie dans la gestion du temps comme une dimension de l'égalité (PASCALL G., LEWIS J., 2004, p.386).

familiale. Un certain nombre de recherches (Delphy, 2002 ; Pahl, 1980) ont remis en question ce présupposé en montrant que les membres d'une même famille pouvaient avoir des niveaux de vie très différents. L'autonomie économique de ceux qui dépendent du pourvoyeur financier est donc aléatoire. Elle découle du bon vouloir de ce dernier, de sa perception des besoins de la famille ou encore de la bonne entente conjugale (Henchoz, 2011b).

Le modèle familial du double salaire valorisé actuellement dans de nombreux pays contient également le présupposé de la solidarité, mais celui-ci prend une autre forme. On postule ici qu'un même revenu aura des conséquences identiques sur l'accès à l'indépendance et à l'autonomie de chaque individu. Examinons ce que cela implique pour les personnes vivant en communauté (conjugale ou familiale)<sup>17</sup>. Pour que chacun puisse avoir les mêmes chances d'accès à l'autonomie économique individuelle, cela suppose que les dépenses auxquelles font face les deux pourvoyeurs de revenus soient partagées équitablement de manière à ce qu'aucun membre du couple ne soit pénalisé par une prise en charge plus importante.

A ce stade, nous pouvons déjà noter qu'indépendamment du modèle privilégié dans les politiques familiales, la famille reste perçue comme un lieu différent du reste du monde, un lieu régi par les lois de la solidarité et du partage. Dans les deux modèles, l'accès à l'équité est aléatoire car il dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment des facteurs humains comme la volonté ou la capacité des individus à avoir des relations solidaires.

Faisons pourtant l'hypothèse que les hommes et les femmes sont de bonne volonté et instaurent un système solidaire. De quoi s'agit-il ? Nombreux sont les couples occidentaux à double revenus de la jeune génération qui privilégient la solidarité dans la prise en charge des dépenses collectives (généralement au minimum le loyer et l'alimentation)<sup>18</sup>. Chacun finance ses dépenses personnelles et les dépenses collectives sont réparties à parts égales ou au prorata du salaire. Chacun garde ainsi le contrôle et la possession de l'argent qu'il a gagné et personne n'a accès à l'ensemble de l'argent du ménage.

Dans les pays membres de l'OCDE où les femmes bénéficient en moyenne de revenus inférieurs à ceux des hommes<sup>19</sup> (Branger, 2008), cette application de la solidarité a des conséquences sur leur autonomie financière. Qu'elles financent les dépenses collectives par moitié ou au prorata de leurs revenus, il leur restera moins d'argent qu'aux hommes après cette répartition<sup>20</sup>. Les femmes ont dès lors moins la possibilité d'accé-

<sup>17</sup> Mi-2000, en moyenne 57,6% des ménages des pays membres de l'OCDE sont composés d'un couple avec ou sans enfant ; 9,1% des ménages sont composés d'un parent seul (à 84,5% d'une mère seule) ; et 27,7% d'une personne seule, [http://www.oecd.org/document/57/0,3746,fr\\_2649\\_34819\\_40543545\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/57/0,3746,fr_2649_34819_40543545_1_1_1_1,00.html), consulté le 22.12.2011

<sup>18</sup> Tendances observées en Suède (NYMAN C., REINIKAINEN L., 2007), en Espagne (STOCKS J. *et al.*, 2007) ; en Angleterre (ASHBY K., BURGOYNE C., 2008 ; PAHL J., 2008 ; VOGLER C. *et al.*, 2008), au Québec (BELLEAU H., PROULX R., 2010) et en Suisse (BACHMANN L., 2009 ; HENCHOZ C., 2008b).

<sup>19</sup> Cela s'explique notamment par les inégalités structurelles liées au marché du travail (différences salariales, possibilités de carrière inégales, *etc.*), par la division traditionnelle du travail adoptée par certaines familles et, au sein des couples, par la tendance des conjoints à rechercher une relation hétérogène. Dans la majorité des ménages, l'homme est plus âgé et souvent mieux formé que sa compagne (BOZON M., HÉRAN F., 2006). Un conjoint plus âgé est généralement plus avancé dans sa carrière, ce qui l'amène souvent à bénéficier de plus de ressources économiques que sa compagne.

<sup>20</sup> A titre illustratif, le revenu médian canadien par ménage de deux personnes ou plus après impôt se monte à 54.100 \$ par an en 2004, soit environ 4.500 \$ par mois (<http://www.ccsd.ca/francais/statistiques/economique/revenus/index.htm>). Nous avons vu que les femmes fournissent environ le tiers du revenu du ménage au Canada (note 11), soit environ 1.500 \$ (3.000 \$, Monsieur). Imaginons que les frais collectifs se montent hypothétiquement à 2.000 \$. Si chaque membre du couple finance la moitié des frais, il restera 2.000 \$ à Monsieur et 500 \$ à Madame. S'ils établissent la participation financière au prorata du salaire (Monsieur gagne environ le double de Madame et prend



der à de l'épargne, des loisirs ou certains objets de consommation qui sont financés individuellement. L'accès différentiel à l'autonomie ne concerne pourtant pas seulement des biens et des services, mais aussi le pouvoir de décision.

En effet, les dépenses collectives nécessitent généralement l'accord des deux partenaires (Ashby/Burgoynes, 2008 ; Henchoz, 2008a). Dès lors, celui, ou plus généralement, celle qui bénéficie de moins d'argent personnel n'a pas ou peu la possibilité de recourir à ses propres ressources en cas de désaccord. Autrement dit, le manque ou l'absence d'argent personnel implique moins de possibilités de se passer du consentement de l'autre et de décider de façon indépendante d'un certain nombre de dépenses. En outre, il arrive fréquemment que celui qui a le plus d'argent personnel à sa disposition (l'homme dans la plupart des couples) prenne à sa charge un certain nombre d'activités ou de loisirs communs que l'autre membre du couple n'a pas les moyens d'assumer. Bien que le conjoint le plus défavorisé financièrement bénéficie de la générosité de son partenaire, cette situation a aussi des implications sur sa liberté de choix. En effet, le donateur est libre d'offrir ce qu'il souhaite. Il peut ainsi prendre davantage de décisions pour le couple en imposant en toute légitimité ses choix sans que l'autre ne puisse trouver à y redire car, selon les règles du don, le bénéficiaire serait bien malvenu de désigner ce qu'il souhaite recevoir.

L'examen du présupposé de la solidarité conjugale par le biais de l'organisation financière des ménages contemporains met en lumière l'insuffisance d'un programme visant l'égalité par le partage du temps rémunéré. Non seulement, il n'est pas garanti que les personnes vivant en communauté (ici en couple ou en famille) fonctionnent selon un modèle solidaire, mais nous pouvons également montrer que la mise en pratique de la solidarité ne garantit pas nécessairement l'autonomie économique individuelle. Certes, l'accès continu à un revenu a permis aux femmes de devenir des partenaires économiques à part entière. Désormais, leur contribution est centrale dans l'équilibre budgétaire de la plupart des ménages<sup>21</sup>. Cette responsabilité leur octroie un poids supplémentaire dans les prises de décisions qui concernent la famille. Cependant, dans un contexte où les revenus sont inégaux, privilégier la solidarité par le partage des dépenses revient à amenuiser l'autonomie des femmes sous couvert de normes socialement légitimes : celles de l'égalité et de la solidarité.

### **B. Le partage des responsabilités économiques entre conjoints : un frein à l'autonomie économique des femmes**

La situation que nous venons de décrire met en évidence l'accès inégal à l'autonomie individuelle lorsque les revenus entre les conjoints sont inégaux, ce qui est le cas dans la majorité des couples occidentaux<sup>22</sup>. Qu'en est-il dans les familles où les pourvoyeurs ont un revenu identique ? Nos recherches donnent à penser que les conjoints qui bénéficient d'un revenu semblable n'ont pas forcément un accès semblable à l'autonomie individuelle. En effet, la conception genrée des responsabilités économiques familiales conduit souvent les femmes à financer seules les dépenses rattachées à leur rôle traditionnel de pourvoyeuse de *care* péjorant ainsi leur accès à l'autonomie financière.

Indépendamment de leur pays d'origine, il semble qu'on retrouve chez les couples occidentaux qui privilégient l'indépendance économique la même tendance en termes

---

donc en charge le double des dépenses collectives), il restera environ 1.670 \$ à Monsieur et 830 \$ à Madame. Quel que soit le mode de répartition privilégié, Monsieur conservera entre 2 et 4 fois plus d'argent résiduel que Madame.

<sup>21</sup> Bien qu'il y ait de fortes disparités entre les pays de l'OCDE, en 2006, le taux d'emploi moyen des femmes âgées de 25-54 ans est de 65,7% et de 61,5% pour les mères d'enfants de moins de 16 ans. 60% des familles sont des familles à doubles revenus (OCDE, 2007, pp.51-52). Cette proportion monte jusqu'à 80% dans les pays nordiques (OCDE, 2007, p.55).

<sup>22</sup> A titre indicatif, *confer* note 11.

de partage des frais collectifs : les femmes ont généralement la responsabilité des dépenses quotidiennes liées à la maison et aux enfants alors que les hommes paient les factures du ménage<sup>23</sup>. Associée aux rôles traditionnels assignés socialement, cette répartition des frais collectifs semble “aller de soi” pour les conjoints. Elle a pourtant des effets pervers car elle contribue à amenuiser la capacité des femmes à traduire leur revenu en autonomie personnelle. En effet, en prenant en charge les factures, les hommes peuvent évaluer précisément leur contribution au ménage et l’argent qu’il leur restera après. Les frais courants pris en charge par les femmes sont souvent peu visibles car dilués dans de petites dépenses quotidiennes rarement budgétées et difficilement planifiables. Les ménages considèrent que ces frais peuvent être réduits si nécessaire. Par conséquent, lorsque la totalité du revenu féminin part dans les dépenses journalières, ce n’est pas forcément considéré comme une injustice. Cela peut être perçu comme la conséquence du manque de compétences féminines en matière de gestion et de prévoyance. Il est dès lors difficile pour les femmes de remédier à ce mode de répartition des frais collectifs quand bien même il les défavoriserait en termes d’accès à de l’argent personnel.

Comme nous l’avons vu, nombreux sont les couples à double revenu qui distinguent les dépenses collectives qu’ils se répartissent des dépenses personnelles que chacun paie individuellement (les loisirs individuels par exemple). Certains frais ont néanmoins un statut ambigu. Plusieurs recherches (Brannen/Moss, 1987 ; Delphy, 2002 ; Henchoz, 2008a ; Roy, 2006) montrent que les frais de garde des enfants, de santé ou d’une aide ménagère sont généralement considérés comme des dépenses personnelles féminines et donc financées très largement par les femmes. Comme l’a déjà relevé Nancy Folbre (1994, 2001), il semble que l’argent possédé par les femmes bénéficie davantage aux autres membres de la famille que celui des hommes. Contrairement à la perception commune, le salaire féminin n’a rien d’un salaire d’appoint. Il sert souvent de base monétaire aux besoins collectifs courants.

Être homme ou femme implique des responsabilités économiques différentes lorsque l’on vit en couple ou en famille. Dès lors, accéder à un revenu personnel (qui signifie une moindre liberté dans la gestion de son temps) ne se traduit pas nécessairement et automatiquement par une augmentation de l’autonomie économique individuelle. L’inégale causalité entre l’accès à des ressources monétaires et l’autonomie économique individuelle se vérifie pour les hommes et les femmes, mais aussi pour les différentes classes sociales. Dans une famille où les revenus sont faibles, la tendance est de communautariser l’ensemble des revenus de manière à subvenir aux besoins vitaux de la famille (Schwartz, 1990 ; Wilson, 1987). Dans ce cas également, l’augmentation de l’autonomie et du niveau de vie individuels se dissout dans la priorité accordée à la famille et aux enfants (Furdyna *et al.*, 2008).

La prise en compte des relations familiales dans lesquelles sont imbriqués les hommes et les femmes nous amène à conclure que dans le cadre des couples à double salaire, le postulat de l’accès à l’autonomie économique individuelle par le revenu s’avère bien plus pertinent pour les hommes que pour les femmes. D’une part, parce que les charges collectives attribuées au revenu masculin sont souvent clairement déterminées ce qui permet aux hommes de mieux maîtriser leur budget et d’autre part, parce que le solde restant à leur disposition est perçu comme individuel. Il ne sert pas à financer l’externalisation de travaux domestiques et de *care* comme c’est fréquemment le cas pour celui des femmes. Enfin on peut noter, que paradoxalement, l’accès des femmes à un revenu a parfois contribué à augmenter l’autonomie économique de leur conjoint dans une proportion bien supérieure à la leur. L’apport financier féminin a libéré les hommes de la prise en charge financière (totale ou

---

<sup>23</sup> Confer auteurs cités note 18.

partielle) de leur conjointe et de leur(s) enfant(s), leur permettant ainsi de conserver à discrétion une part de leur revenu bien plus importante qu'autrefois.

## V. Conclusion

Penser qu'un accès égalitaire au temps rémunéré conduit à ce que les hommes et les femmes aient un accès identique à l'autonomie, à l'indépendance et au pouvoir d'agir est un leurre car ce postulat repose sur un certain nombre de présupposés qui sont remis en question par les recherches empiriques. Premièrement, dans les familles, les responsabilités économiques des hommes et des femmes ne sont pas partagées de manière identique. Le salaire des femmes est avant tout un salaire familial qui bénéficie surtout aux autres membres de la famille. Il ne se traduit dès lors pas nécessairement en autonomie individuelle. Deuxièmement, même si l'on fait l'hypothèse de relations familiales solidaires, la mise en pratique de cette solidarité conduit souvent à reproduire dans la famille des inégalités que l'on retrouve sur le marché du travail. En termes de ressources financières, la famille n'a pas nécessairement un effet redistributif. Troisièmement, la discussion sur le concept d'autonomie montre qu'il est fallacieux de ne tenir compte que de sa dimension économique. La réalisation de soi ne passe pas uniquement par l'accès à des biens matériels et aux avantages que procure un revenu.

Ces constats nous amènent à proposer quelques pistes pour penser l'autonomie sous des formes permettant d'intégrer la réalité des femmes. Le point nodal de notre réflexion est d'envisager l'adoption et l'institutionnalisation d'une perspective androgyne et pluridimensionnelle de l'autonomie. L'amélioration des capacités individuelles à accéder à du temps rétribué est un pas vers l'égalité entre hommes et femmes, mais ce n'est pas suffisant. L'autonomie n'est pas seulement un attribut individuel qui découle de la capacité d'une personne à avoir accès à un revenu ; elle a aussi une dimension sociale et relationnelle. A moins de vivre sur une île déserte, un individu n'est pas intrinsèquement libre et autonome. C'est la nature des relations qu'il entretient avec les autres êtres humains et les institutions qui va déterminer cet état d'autonomie. Or ces relations ne pèsent pas de manière identique sur les hommes et les femmes. Nous avons vu ici qu'un des principaux freins à l'égalité ou à l'autonomie ne réside pas uniquement dans l'individu et ses aptitudes à accéder à un revenu, mais dans les relations de dépendance, notamment matérielle, qui unissent cet individu à ses semblables. Que l'on soit celui qui dépend de l'autre pour son bien-être matériel ou que quelqu'un dépende de nous, et de nos capacités de pourvoyeur économique, pour sa survie.

Dès lors, la question de la conciliation entre famille et travail et de l'égalité ne devrait pas seulement être abordée du point de vue de l'individu et des rôles qu'il endosse (de pourvoyeur des revenus ou de *care*), mais aussi du point de vue de la relation entre deux ou plusieurs personnes liées par des liens de sang, des liens légaux ou par des engagements. Cette distinction conceptuelle est souvent négligée, pourtant elle rend possible une approche dynamique et systémique de l'égalité en considérant l'individu en tant qu'être social et relationnel (Fraser, 1994 ; Pascall/Lewis, 2004). Ainsi, elle permet notamment :

- De considérer l'individu dans son contexte, c'est-à-dire de tenir compte du fait que la capacité qu'a chacun de convertir ses ressources dans des décisions et des actions ainsi que la liberté de les réaliser ne dépend pas uniquement de ressources et d'aptitudes individuelles mais aussi de l'environnement dans lequel il se trouve, un environnement constitué non seulement d'institutions politiques et économiques, mais aussi de réseaux familiaux et sociaux.
- De favoriser une approche longitudinale de la problématique de la conciliation famille-travail en mettant en évidence des besoins différents durant le parcours de vie.

- De penser des politiques de conciliation vie privée/vie professionnelle non normatives, c'est-à-dire qui tiennent compte de la diversité des relations intimes plutôt que de soutenir plus spécifiquement une forme familiale (par exemple, les familles hétérosexuelles et non les familles de parents de même sexe).

- D'élargir les notions de "famille" et de "rôles familiaux". Par exemple, le terme de famille monoparentale ne tient pas compte du rôle, notamment économique, du partenaire non marié ou du parent qui n'habite pas avec l'enfant (Bogenschneider, 2006 ; Bogenschneider/Corbett, 2010 ; McLanahan, 2009). Une approche basée sur les relations intimes de dépendance/indépendance devrait les intégrer dans la réflexion sans présupposer pour autant (comme nous l'avons vu avec la solidarité) la nature des relations qui lient les membres de cette famille élargie.

Selon plusieurs auteurs, l'égalité passe, pour reprendre les mots de Gosta Esping-Andersen (1999), par la défamilialisation et la collectivisation par principe et pour tous des responsabilités de soins. Au vu de ce qui précède, ceci n'est pourtant pas suffisant. Plutôt que de compter sur les caractéristiques hypothétiques des relations humaines pour atteindre l'égalité, ce serait à l'État-providence de les garantir. Dans le cadre d'une politique de conciliation, il s'agirait par exemple de substituer aux liens de dépendance des liens sociaux caractérisés par l'indépendance et l'autonomie dans son acceptation multidimensionnelle et androgyne de manière à ce que ces relations n'influencent pas la capacité d'un individu à convertir ses ressources en actions et en pouvoir d'agir (Robeyns, 2007 ; Sen, 2000).

Les éléments d'une telle politique se retrouvent déjà de manière plus ou moins prégnante selon les États. Les mesures autour de la prise en charge et des soins des personnes dépendantes (enfants, vieillards, impotents, handicapés, *etc.*), favorisent l'autonomie de la gestion du temps de leur entourage. Le versement de diverses allocations (pour les enfants ou les personnes invalides par exemple) permet quant à lui d'alléger le coût de ces personnes dépendantes. Cependant, ces mesures ne sont pas suffisantes car elles sont rarement coordonnées dans des actions concertées en vue de favoriser des relations autonomes. Outre un support social pour le *care* et le travail rémunéré, il est nécessaire d'instaurer, comme le soulignent Pascall et Lewis (2004 :390), une politique égalitaire qui intervienne à différents niveaux de la vie sociale (individus, ménages, société civile, *etc.*) de manière à favoriser un environnement encourageant l'égalité de genre dans le partage du travail rémunéré et non rémunéré, dans la gestion et la maîtrise du temps, dans le pouvoir de décision et de représentation.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEMA W., THÉVENON O.,  
2004 "Bébés et employeurs : la Suisse face aux autres pays de l'OCDE", *La vie économique*, 11, pp.5-10.
- ASHBY K., BURGOYNE C.,  
2008 "Separate Financial Entities ? Beyond Categories of Money Management", *The Journal of Socio-Economics*, 37, pp.458-480.
- BACHMANN L.,  
2009 *De l'argent à soi. Les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, "Le sens social".
- BELLEAU H., PROULX R.,  
2010 "Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains. Le revenu familial remis en question", *Recherches familiales*, 7, pp.85-101.

- BOGENSCHNEIDER K.,  
2006 *Family Policy Matters : How Policymaking Affects Families and what Professionals Can do*, New York, Taylor and Francis.
- BOGENSCHNEIDER K., CORBETT T. J.,  
2010 "Family Policy : Becoming a Field of Inquiry and Subfield of Social Policy", *Journal of Marriage and Family*, 72, pp.783-803.
- BOZON M., HÉRAN F.,  
2006 *La formation du couple*, Paris, La Découverte.
- BRANGER K.,  
2008 *Egalité entre femmes et hommes : la Suisse en comparaison internationale. Un choix d'indicateurs d'égalité dans les domaines de la formation, du travail et de la politique*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.
- BRANNEN J., MOSS P.,  
1987 "Dual Earner Households : Women's Financial Contributions after the Birth of the First Child", in BRANNEN J., WILSON G. (Eds.), *Give and Take in Families : Studies in Resource Distribution*, London, Allen & Unwin, pp.75-95.
- BRINES J.,  
1993 "The Exchange Value of Housework", *Rationality and Society*, 5, pp.302-340.
- CANCIAN F.,  
1986 "The Feminization of Love", *Signs*, 11, pp.692-709.
- CROMPTON R.,  
2006 *Employment and the Family*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CROMPTON R., LYONETTE C.,  
2006 "Some Issues in Cross-national Comparative Research Methods : a Comparison of Attitudes to Promotion, and Women's Employment, in Britain and Portugal", *Work, Employment and Society*, 20 (2), pp.389-400.
- DALLAIRE L., MARCHAND P., MIGNEAULT J.,  
2011 *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la Famille et des Aînés.
- DELPHY C.  
2002 *L'ennemi principal. Vol. 1 Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, Nouvelles Questions Féministes.
- ESPING-ANDERSEN G.,  
1999 *Les Trois Mondes de l'Etat-providence*, Paris, PUF.
- FINCH J., MASON J.  
1993 *Negotiating Family Responsibilities*, London/New-York, Routledge.
- FOLBRE N.,  
1994 *Who Pays for the Kids*, London, Routledge.  
2001 *The Invisible Heart : Economics and Family Values*, New York, The New Press.
- FRASER N.,  
1994 "After the Family Wage : Gender Equity and the Welfare State", *Political Theory*, 22, pp.591-618.

- FURDYNA H., TUCKER B., JAMES A.,  
2008 "Relative Spousal Earnings and Marital Happiness Among African American and White Women", *Journal of Marriage and Family*, 70, pp.332-344.
- GLASER B., STRAUSS A.,  
1967 *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine.
- HAAS B., STEIBER N., HARTEL M., WALLACE C.,  
2006 "Household Employment Patterns in an Enlarged European Union", *Work, Employment and Society*, 20, pp.751-771.
- HENAU J. (de), MEULDERS D., O'DORCHAI S.,  
2006 *The Comparative Effectiveness of Public Policies to Fight Motherhood-induced Employment Penalties and Decreasing Fertility in the former EU-15*, Working Paper, Bruxelles, Université libre de Bruxelles.
- HENCHOZ C.,  
2008a *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, L'Harmattan, Questions sociologiques.  
2008b "Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain. L'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples", *Revue internationale Enfances, Familles, Générations*, 9, pp.36-51.  
2011a "Le bien-être économique à travers genre et générations : analyse par l'usage conjugal de l'argent", in PRAZ A.-F., BURGNARD S. (Eds), *Genre et bien-être, Questionner les inégalités*, Zürich, Seismo, Questions de genre, pp.65-83.  
2011b "Quelques principes de la solidarité conjugale. Etude sur l'économie domestique de trois générations de couples", in BELLEAU H., MARTIAL A. (Eds.), *Aimer et compter ? Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp.75-91.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC,  
2009 *Vers l'égalité entre les femmes et les hommes, comparaison Europe Amérique du Nord*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- LEWIS J.,  
2001 "The Decline of the Male Breadwinner Model : Implications for Work and Care", *Social Politics*, 8, pp.152-169.
- LEWIS J., CAMPBELL M., HUERTA C.,  
2008 "Patterns of Paid and Unpaid Work in Western Europe : Gender, Commodification, Preferences and the Implications for policy", *Journal of European Social Policy*, 18, pp.21-37.
- LEWIS J., KNIJN T., MARTIN C., OSTNER I.,  
2008 "Patterns of Development in Work/Family Reconciliation Policies for Parents in France, Germany, the Netherlands, and the UK in the 2000s", *Social Politics*, 15, pp.261-286.
- McLANAHAN S.,  
2009 "Fragile families and the reproduction of poverty", *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 621, pp.111-131.

MCRAE S.,

- 2003 “Constraints and Choices in Mothers’ Employment Careers : a Consideration of Hakim’s Preference Theory”, *British Journal of Sociology*, 54, pp.317-338.

NYMAN C., REINIKAINEN L.,

- 2007 “Elusive Independence in a Context of Gender Equality in Sweden”, in STOCKS J., DIAZ C., BJÖRN H. (Eds.), *Modern Couples Sharing Money, Sharing Life*, New York, Palgrave Macmillan, pp.41-71.

OCDE,

- 2005 *Database on Full-time/Part-time Employment Annual Labour Force Statistics : 1984-2004*, Paris, OCDE.
- 2007 *Bébés et employeurs. Comment réconcilier travail et vie de famille. Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- 2009 *Panorama de la société 2009 - Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Paris, OCDE.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

- 2008 “Egalité entre femmes et hommes – Données, indicateurs. Contribution au revenu du ménage”, in <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/Vereinbarkeit/beitrag.html>, Office fédéral de la statistique.

PAHL J.

- 1980 “Patterns of money management within marriage”, *Journal of Social Policy*, 9 (3), pp.313-335.
- 2008 “Family Finances, Individualisation, Spending Patterns and Access to Credit”, *The Journal of Socio-Economics*, 37, pp.577-591.

PASCALL G., LEWIS J.,

- 2004 “Emerging gender regimes and policies for gender equality in a wider Europe”, *Journal of Social Policy*, 33, pp.373-394.

ROBEYNS I.,

- 2007 “Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ?”, *Nouvelles Questions féministes*, 26, pp.45-59.

ROY D.,

- 2006 “L'argent du ‘ménage’, qui paie quoi ?”, *Travail, genre et sociétés*, 15, pp.101-117.

SAINSBURY D.,

- 2000 “Les droits sociaux des femmes et des hommes : les dimensions du genre dans les états-providence”, in BALLMER-CAO T., MOTTIER V., SGIER L. (Eds.), *Genre et politique : débats et perspectives*, Paris, Gallimard, pp.233-280.

SCHWARTZ O.,

- 1990 *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.

SEN A.,

- 2000 *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob.

STATISTIQUE CANADA,

- 2005 *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé ? sur le sexe*, vol. 5, Ottawa, Statistique Canada.

STEFFEN I.,

- 2007 “Travail des femmes et politique familiale en Suisse”, *La Vie économique*, 5, pp.52-54.

- STOCKS J., DIAZ C., HALLEROD B. (eds.),  
2007 *Modern Couples Sharing Money, Sharing Life*, New York, Palgrave MacMillan.
- VEBLEN T.,  
1979 *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard.
- VOGLER C.,  
1998 “Money in the Household : Some Underlying Issues of Power”, *Sociological Review*, 46, pp.687-708.
- VOGLER C., LYONETTE C., WIGGINS R. D.,  
2008 “Money, Power and Spending Decisions in Intimate Relationships”, *The Sociological Review*, 56, pp.117-143.
- WEBER M.,  
1967 *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- WILSON G.,  
1987 *Money in the Family*, London, Avebury.
- YODANIS C., LAUER S.,  
2007 “Managing Money in Marriage : Multilevel and Cross-National Effects of the Breadwinner Role”, *Journal of Marriage and Family*, 69, pp.1307-1325.